

peut actuellement parcourir de 80 à 100 milles avant d'être rechargée, soit parfaitement au point. "Il n'y a rien qui cloche dans les voitures électriques, a-t-il déclaré, nous avons même des mini-ordinateurs montés dans le tableau de bord, mais ce qu'il faut, ce sont des batteries d'accumulateurs dont la charge durerait plus longtemps et permettrait de parcourir des distances plus longues."

EXTENSION AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION MARITIME

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé à la Chambre des communes, le 27 novembre, une extension du programme national de construction maritime. Selon le ministre, cette extension aidera l'industrie à obtenir des commandes d'exportation.

Voici le texte de la déclaration de M. Pépin:

J'aimerais annoncer une extension du programme national de construction maritime, extension qui aidera l'industrie à obtenir des commandes d'exportation.

Les honorables députés savent que l'activité dans nos chantiers maritimes est en baisse cette année, malgré l'aide disponible pour la construction de navires de commerce enregistrés au Canada. L'emploi dans les chantiers a, dès lors, subi, et subira un sérieux déclin.

En même temps, se produisait cependant un raffermissement de la demande mondiale pour les navires, laquelle a plus que doublé depuis 1965 et se situe présentement à environ 15 milliards de dollars par année. L'extension du programme d'aide gouvernementale que j'annonce aujourd'hui est conçue pour faire bénéficier nos chantiers maritimes de ce marché international.

Pour y arriver, il est important que les constructeurs canadiens parviennent à obtenir des coûts unitaires plus bas. La production en série constitue un moyen d'atteindre ce but. Le Gouvernement a par conséquent décidé d'offrir un programme temporaire d'aide à la construction des navires destinés au marché d'exportation.

TAUX DE L'AIDE

Le programme s'appliquera aux commandes fermes reçues par les chantiers avant le 30 juin 1972. L'aide pourra s'élever jusqu'à 17 p. 100 du coût vérifié d'un navire construit pour l'exportation dont le tonnage est inférieur à 40,000 tonnes. Pour les navires de plus de 40,000 tonnes, l'aide s'élèvera à 14 p. 100 du coût vérifié. Le taux de cette aide baissera, après le 30 septembre 1971, de ½ p. 100 par trimestre. Il sera fait abstraction des bénéfices dans le calcul de cette aide. Les règlements régissant cette mesure seront annoncés bientôt. L'approbation du Parlement sera sollicitée prochainement.

Les chantiers qui, soit dit en passant, sont exploités par et appartiennent presque exclusivement à des Canadiens, pourraient ainsi, croit-on bénéficier

de commandes pouvant s'élever à 300 millions de dollars et représenter quelque 14,000 années-homme d'emploi.

Je suis convaincu que la décision du Gouvernement d'accorder cette aide temporaire servira à maintenir le niveau de l'emploi en attendant que le marché intérieur de la construction maritime se renforce. L'activité supplémentaire ainsi créée placera nos chantiers dans une meilleure position pour accroître leurs ventes futures tant sur le marché national qu'international. Il faudra toutefois veiller à ce que l'application de ce programme n'entraîne pas une expansion trop grande de l'industrie navale canadienne par rapport à la demande prévue à long terme.

Je pense que le niveau accru d'activité auquel on peut s'attendre permettra aussi à nos chantiers de diversifier leur production réduisant ainsi leur vulnérabilité face aux fluctuations de la demande pour les navires. A ce chapitre, il est important de souligner que certains de nos chantiers produisent déjà et très efficacement de nombreux équipements lourds comme des chaudières à pression, des vannes, des grilles, des structures en acier, de la machinerie industrielle et des wagons de chemins de fer.

Les chantiers canadiens ont donc amélioré au cours des dernières années leur rendement et leur productivité tout en réduisant les coûts de fabrication. Ce processus a été facilité par les politiques gouvernementales dans ce domaine, toutes orientées à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a plusieurs programmes qu'il continuera à utiliser pour encourager la modernisation et la diversification des chantiers maritimes...

LES ÉCOLES D'ÉTÉ EN ALBERTA

Chaque été la province d'Alberta aide des centaines de jeunes Albertains, manifestement doués pour l'art dramatique, la musique ou la direction des loisirs et désireux de s'y exercer, à poursuivre leur activité préférée dans l'un ou l'autre des trois établissements qu'elle parraine: l'École d'art dramatique, l'Atelier de musique et l'École de direction des loisirs. Les frais de scolarité sont minimes car la plus grande partie des fonds proviennent du Gouvernement albertain, qui charge ses spécialistes de l'organisation et de la surveillance de chaque école. Tous les étudiants sont des pensionnaires, indemnisés de leurs frais de logement, de nourriture et d'inscription.

ÉCOLE D'ART DRAMATIQUE

Voilà onze ans que l'École d'art dramatique ouvre ses portes en été. Établie en 1960, elle comptait alors 30 étudiants et deux enseignants; cette année, elle groupait 170 étudiants répartis en deux programmes scolaires. Pendant deux semaines, 120 élèves de 14 à 19 ans suivirent un programme d'études de première et de deuxième années comprenant l'art dramatique, l'élocution, la mimique, la pantomime et